

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal n°5

Séance du 02 décembre 2013 – Salle des fêtes de Saint Hilliers

Lundi deux décembre deux mille treize à vingt heures trente, les délégués de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Hilliers (77160), sous la présidence de Monsieur Christian JACOB, Président.

Date de convocation : 22 novembre 2013
Date d'affichage : 22 novembre 2013
Nombre de délégués en exercice : 82
Nombre de délégués présents : 72
Pouvoir : 6

Nombre de votants : 78
Séance : n°5

Étaient présents : Séméko KENOU (Augers en Brie), Michel LEROY, René FOURMAUT (Bannost-Villegagnon), François DUGUÉ (Beauchery-Saint-Martin), Brigitte MAURY, Jean-Louis EYMARD (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Louis RIFFIS (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre la Grande), Jean-Pierre NUYTENS, Daniel LAMY (Chalautre la Petite), Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint Sulpice), Jean-Claude LAURET, Alain BONTOUR (Chenoise), Georgette GUERTAULT (Courchamp), Daniel FADIN (Courtacon), Jean-Claude BILHEUX (Cucharmoy), Claude PARISOT (Fretoy), Patrice CAFFIN, Bertrand FAGUER, Pierre PERIÉ (Jouy le Châtel), Edmond KALUZNY, Guy PAGET (Léchelle), Marcel BACHET (Longueville), Alain LEFEBVRE, Jean-Pierre DESPLANCHES (Louan-Villegruis-Fontaine), Jean SASSINOT, François WALLE (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Patrice BOUDIGNAT (Melz sur Seine), Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins), Jean-Claude CHASSE (Mortery), Claude BONICI, Jacqueline NIORTHE (Poigny), Christian JACOB, Ghislain BRAY, Gisèle GAYRAUD, Eric JEUNEMAITRE, Jean-Paul PIERSON, Delphine PRADOUX, Laurent DEMAISON, Jérôme BENECH, Christiane ARONIO de ROMBLAY, Josette GOURC, Maria-Isabel GONCALVES, Bruno PERCHERON, Marie-Pierre CANAPI, Christian MAREUIL, Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Laurence GARNIER (Rupéroux), Armel LAFONTAINE, Patrick MARTINAND (Saint Brice), Jean-Pierre BOISVERT (Saint Hilliers), Gilbert DAL PAN, Jean-François NOUZE (Saint Loup de Naud), Christophe LEFEVRE (Saint Martin du Boschet), Gérard MAREUIL, Alain BALDUCCI, Joséphe LINA (Sainte Colombe), Yvette GALAND (Sancy les Provins), Jeanine BOURCIER (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Joël DAVIGNEAU, Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Georges-Michel GRESPIER, Dominique BONTOUR, Tony PITA (Villiers Saint Georges), Martial DORBAIS (Voulton), Hubert de BISSCHOP (Vulaines les Provins).

Absents excusés non représentés : Roger PATENERE (Chalautre la Grande), Evelyne D'HAINAUT (Chenoise), Francis PICCOLO (Longueville), Pascal CORNEILLE (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Georgette RUFFIER (Cerneux), Jean-Pierre GUILLABERT (Provins), Dominique ETIENNE (Saint Loup de Naud), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines les Provins).

Pouvoirs de : Philippe FORTIN (Longueville) à Marcel BACHET (Longueville), Chantal BAIOCCHI (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Hervé PATRON (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Patricia CHEVET (Provins) à Delphine PRADOUX (Provins), Nelly AUGÉ (Provins) à Gisèle GAYRAUD (Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy) à Jeanine BOURCIER (Soisy-Bouy).

Secrétaire de séance : François DUGUÉ (Beauchery-Saint-Martin) est secrétaire de séance.

Le quorum atteint, plus de la moitié des délégués sont présents, la séance est déclarée ouverte.

Avant d'ouvrir la séance, le Président souhaite rendre hommage à Guy COCHET, délégué communautaire titulaire et conseiller municipal de Sainte Colombe, décédé le 22 septembre dernier.

L'assemblée communautaire observe une minute de silence.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 septembre 2013

Le Président indique que le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 02 septembre 2013 a été adressé, avec les convocations, aux délégués titulaires le 22/11/2013 par voie postale. Aucune observation n'a été reçue. En l'absence d'observation en séance, le procès-verbal de séance est approuvé à l'unanimité.

RENDU COMPTE DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT

"Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant". (Article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans le cadre de ce dispositif, les actes suivants ont été signés :

Dans le cadre de ce dispositif, les actes suivants ont été signés :

Date de dépôt au contrôle de légalité ou signature	
16/09/2013	Convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F 77 pour le versement de la prestation du Relais Assistantes Maternelles.
16/09/2013	Convention de mise à disposition d'un éducateur sportif dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, l'association « l'Entente Longueville, Saint Loup de Naud et Sainte Colombe » a mis à disposition de la Communauté de Communes un éducateur sportif pour la période du 8 juillet au 2 août 2013. Les salaires et charges ont été remboursés au prorata temporis.
17/10/2013	Convention de mise à disposition de la salle municipale de Montceaux les Provins pour le Relais Assistantes Maternelles intercommunal itinérant.
26/10/2013	Convention de mise à disposition de la salle municipale de Beauchery Saint Martin pour le R.A.M. intercommunal itinérant.
07/11/2013	Conventions en faveur du développement de l'offre d'hébergement touristique. Subventions aux propriétaires à l'ouverture de gîtes, chambres d'hôtes et clés vacances. M. et Mme HERBIN gîte « Fort Cadas » à Provins - Madame Béatrice HOFFMANN « le gîte du Four à Chaux » à Provins.
14/11/2013	Conventions avec le Centre de Gestion pour le service de prévention des risques professionnels : - Intervention du conseiller en prévention des risques professionnels en qualité d'agent d'inspection en matière

	<p>d'hygiène et de sécurité.</p> <p>- Intervention du conseiller de prévention (sur demande) pour mener des actions de conseils et de formations dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.</p>
--	--

Le conseil communautaire prend acte.

INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DESIGNE PAR LA COMMUNE DE SAINTE COLOMBE

Le Président indique que le conseil municipal de Sainte Colombe, par délibération du 7/10/2013, a procédé à l'élection d'un délégué communautaire titulaire en remplacement de Guy COCHET. Madame Josèphe LINA a été élue, à l'unanimité, déléguée titulaire.

Le conseil communautaire en prend acte. Madame Josèphe LINA est installée au sein du conseil communautaire.

MODIFICATION DE LA COMMISSION TOURISME

Guy COCHET avait choisi de travailler au sein de la commission tourisme. Le Président propose que Josèphe LINA reprenne sa place au sein de cette commission.

Le conseil communautaire prend acte de la modification de la composition de la commission tourisme.

BUDGET GENERAL : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

En l'absence de Jean-Patrick SOTTIEZ, vice-président en charge des Finances, le Président présente le B.S 2013. Tous les éléments ont été adressés aux délégués titulaires sous forme de notes de synthèse.

Le B.S 2013 intègre essentiellement la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2012 de la Communauté de Communes du Provinois dissoute. La Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute avait, de son côté, déjà pris en compte ses résultats de clôture sur son B.P 2013.

Le Président rappelle que le résultat de fonctionnement de 2012 est de + 5 428 257.30 €. Celui d'investissement est de - 2 458 058.22 € + un solde des R.A.R de + 478 852.56 €, soit un résultat d'investissement déficitaire de 1 979 205.66€.

Les 5.428 M€ de fonctionnement sont transférés :

- Pour 1.979 M€ pour couvrir le déficit de la section d'investissement ;
- Le solde (3.449 M€) est maintenu en section de fonctionnement pour permettre la mise en place des projets futurs et notamment ceux présentés dans le D.O.B pour 2014, à hauteur de 1 M€.

Le Président indique que des ajustements, sur les inscriptions votées au moment du B.P 2013, ont été intégrés dans ce B.S :

En FONCTIONNEMENT, 218 645 € de DEPENSES ont été rajoutés :

- 46 120 € pour des ajustements de subventions ou cotisations (Ecole de Musique du Provinois, Provins Natation, Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique...).

- 35 000 € de complément pour le transport à la demande B.A.LA.DE en raison de l'augmentation du nombre de Kms parcourus (12 000) et de l'actualisation du prix du kilomètre. Variation de 1.75 € à 1.92 €.
- 83 500 € pour la constatation des Intérêts Courus Non Echus non encore intégrés et 10 350 € pour des frais bancaires après à la mise en place d'outils de trésorerie.
- 20 000 € pour la participation à la navette touristique financée également par le Comité Régional du Tourisme.
- 10 000€ de frais d'entretien pour la zone de la Noëlle à Beton-Bazoches.

En matière de RECETTES de fonctionnement, 110 165 € correspondent à des ajustements de fiscalité. 88 146€ de D.G.F, - 74 460€ de T.E.O.M, 96 479€ de F.P.I.C.

En INVESTISSEMENT :

- 669 000 € ont été prévus en DEPENSES, dont 655 000 € de subvention d'équilibre à destination du budget annexe du centre aquatique.
- 402 088 € en RECETTES, dont 400 000 € de récupération d'avance faite au syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION (Christian MAREUIL, Provins), adopte le B.S pour l'exercice 2013.

BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Le Président indique que le résultat de fonctionnement 2012 est de + 100 000 €. Celui d'investissement est de + 1 564 715.72 € + des R.A.R de - 1 564 715.72 €, soit un résultat d'investissement nul. Le résultat de fonctionnement est donc maintenu sur cette section. Concernant les ajustements à prévoir au B.S 2013 :

- Un complément de 22 050 € est inscrit, en fonctionnement, pour une A.M.O de mise à disposition du centre aquatique.
- 655 000 € sont inscrits pour solder l'avance loyer de l'année, équilibrée par la subvention du Budget Principal dont :
 - 350 000 € correspondant au solde des avances loyers
 - 300 000 € correspondant au solde du portage des subventions.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le B.S 2013 pour le budget annexe du centre aquatique.

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Le Président indique que le résultat de fonctionnement 2012 est de + 112 429.85 €. Il reste maintenu sur cette section. 11 940 € sont inscrits pour le remboursement de la participation versée pour l'entretien des installations classées en A.N.C. La compétence « entretien » des installations n'a pas été reprise dans les statuts de la Communauté de Communes du Provinois.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le B.S 2013 pour le budget annexe du S.P.A.N.C.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Le Président expose qu'il n'y a pas d'ajustement à prévoir sur ce budget. Les résultats de clôture 2012 de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute, seront intégrés, après l'approbation du C.A 2013. La G.E.R.B.E avait voté son dernier budget 2013 en intégrant les résultats de 2012.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le B.S 2013 du budget annexe du lotissement.

PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Avant de présenter le D.O.B, le Président expose les résultats de l'exercice 2013. Il précise qu'il s'agit d'estimations. L'année n'est pas encore terminée. Le résultat de clôture 2013, en fonctionnement devrait être de + 3.9 M€. Celui d'investissement de - 2.9 M€. Ce déficit provient de l'avance de consignation pour la Z.A.C du Provinois.

L'encours de dette au 01/01/2014 sera de 6.328 M€, dont 1.5M€ pourrait être revu à l'issue de la déconsignation de la Z.A.C du Provinois. Après la dissolution du Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise, l'encours de la dette relatif à la construction de la gendarmerie de Villiers St Georges sera rajouté (0.734 M€). Le budget global de fonctionnement 2014 devrait permettre de dégager un autofinancement prévisionnel de 541 000€ dès le B.P, auquel s'ajoutera le résultat 2013 réaffecté au B.S. Le solde est estimé à environ 500 000€, après financement notamment du centre aquatique. Le remboursement en capital de la dette est de 591 300€ (il pourrait être diminué en tout, ou partie, de 100 000€ au terme des procédures de la Z.A.C) et doit être couvert à minima par les ressources propres, à savoir :

FCTVA	40 000 €
Amortissements	600 000 € (
Autofinancement	<u>1 041 000 €</u> dont 500 000 en B.S 2014
Soit un total de	1 681 000€

Les investissements, proposés pour l'exercice 2014, représentent un budget (hors subventions) de 1 002 500€ pour le budget de la Communauté de Communes.

Investissements en 2014 :

1. Concession Z.A.C du Provinois	660 000€
2. Z.A.C du Provinois, enfouissement de réseau	100 000€
3. Chemin de randonnées	12 500€
4. Acquisition d'un bâtiment à Sourdun	80 000€
5. Aménagement parking gare de Provins	120 000€

Investissements sans impact budgétaire :

6. L'Etude sur l'aménagement du parking de la gare de Provins est financée par le S.T.I.F
7. Le giratoire sur la RD 619 financé par le C.R.S.D et le Conseil Général

Le Président précise que si tous les investissements proposés sont retenus au budget 2014, il faudra contracter un emprunt de 1 M€. Le remboursement en capital serait

augmenté de 67 000€. Les ressources propres étant de 1 681 000€, l'équilibre budgétaire et financier est respecté et l'autofinancement reste stabilisé.

Il indique que 3 investissements seront étudiés au cours de l'année 2014. L'inscription des crédits budgétaires pourra être prévue au B.S 2014 ou au B.P 2015.

- S'agissant de l'aménagement numérique, la Communauté de Communes proposera au syndicat numérique les actions qu'elle juge prioritaires et ses choix de fibre optique ou montée en débit.
- S'agissant de la maison de santé à Chenoise, projet le plus avancé, La Région Ile de France a été relancée pour savoir si elle maintient son engagement à hauteur de 48% du projet.
Le Président précise qu'il a adressé un courrier au Président du Conseil Régional pour lui demander une décision formelle.
- S'agissant du portage de repas, le Président indique que le directeur de l'hôpital a accepté de prolonger le service.

	Coût	Financement	Reste à la charge de la CCDP
Investissements 2014			972 500
Concession ZAC du Provinois, puis 660 000 € en 2015, 478 400 € en 2016 à payer	660 000		660 000
ZAC du Provinois, Enfouissement d'une ligne moyenne tension hors traité de concession. AFTRP réalise l'enfouissement d'une 2 ^e ligne	100 000		100 000
Chemin de randonnée, 1 carte éditée, 3 en projet	30 000		12 500
<i>PER (50%)</i>		12 500	
<i>Région (20%)</i>		5 000	
Acquisition d'un bâtiment à Sourdun	200 000		80 000
<i>C3D (40%)</i>		80 000	
<i>DETR (20%)</i>		40 000	
Aménagement d'un parking en continuité du parking de la gare de Provins, côté Avenue de la Voulzie 200€ du m ² * 1 200m ² = 240 000€, dont 30 000 € de Dépose de voie	240 000		120 000
<i>PER (30%)</i>		60 000	
<i>C3D (30%)</i>		60 000	
Investissements sans impact budgétaire			0
Le comité de pilotage lancera une étude Elle sera financée par le STIF (70 000 €)	70 000		0
<i>STIF (100%)</i>		70 000	

2ème giratoire sur la RD 619 Mentionné pour mémoire – réalisation par CG et prise en charge par Etat CRSD et C.G	1 300 000		0
<i>Etat (50%)</i>		650 000	
<i>Département (50%)</i>		650 000	
Investissements à étudier			30 000
Aménagement numérique, planning des travaux pas suffisamment avancé pour prévoir de dépenses au BP. Les élus devront avant tout délibérer sur les choix de la technologie et de la programmation. Si nécessaire crédits à prévoir au B.S.			0
Maisons de santé Villiers Saint Georges, Longueville et Chenoise 3 maisons de santé étaient envisagées avant la fusion. Aucun projet n'était finalisé. L'année 2014 sera consacrée à un travail de réflexion sur la faisabilité. Le nouveau conseil se prononcera.			0
Portage de repas à domicile (Action présentée C3D pour 2015)	72 000		30 000
<i>C3D (20%)</i>		12 000	
<i>Région (50%)</i>		30 000	
	2 672 000	1 669 500	1 002 500

Le conseil communautaire prend acte de la présentation des orientations budgétaires faite par le Président pour l'exercice 2014.

REPRISE SUR PROVISIONS : PROVISIONS POUR RISQUES

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Provinois dissoute, avait constitué une provision pour risques d'un montant de 1M € sur le budget 2011. Il s'agissait d'autofinancer, sur fonds propres, en partie, la construction du centre aquatique. Le conseil communautaire dans sa séance du 30/11/2012 avait décidé la reprise de provision pour un montant de 950 000 €. Il n'y a plus de raison de garder 50 000 € sur ce compte de provision. Le Président propose de les rapatrier au budget général. L'écriture budgétaire constituera une recette en section de fonctionnement pour le budget général.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de la reprise du solde de provision de 50 000 €.

REMBOURSEMENT DU SERVICE RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS POUR LE SECOND SEMESTRE 2013

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Provinois n'a pas repris la compétence « Ramassage des animaux errants ». Le contrat avec la S.A.C.P.A arrivait

à expiration en juin 2013, il n'a pas été prolongé de façon à ne pas engager une nouvelle année. Les communes qui l'ont souhaité ont contractualisé en direct pour maintenir le service. Elles ont donc contribué deux fois pour le 2nd semestre 2013 : une fois par la retenue sur les A.C, une fois par paiement direct de la facture.

Le Président propose que la Communauté de Communes du Provinois prenne à sa charge les frais du service au titre du 2nd semestre 2013.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du remboursement des sommes engagées par les communes de la Communauté de Communes de la G.E.R.BE dissoute, au titre du service « ramassage des animaux errants », pour le 2nd semestre 2013. Le remboursement se fera sur demande des communes, accompagnée de la facture acquittée.

Il est demandé si, sur le même principe, la Communauté de Communes pourrait prendre à sa charge le remboursement des frais engagés pour le balayage des voies communales des communes de la G.E.R.B.E.

Le Président indique que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. Il demande aux maires concernés de le saisir par écrit.

SUBVENTIONS

Brigitte MAURY, vice-présidente en charge de la culture, indique que la commission culture a étudié et rendu un avis favorable pour 2 demandes de subventions. L'Ecole de Musique du Provinois, au titre de l'exercice 2013, demande une subvention complémentaire pour que soit prise en compte l'augmentation de la population communautaire après la fusion. La commission culture a considéré qu'effectivement, les habitants des nouvelles communes adhérentes bénéficient du tarif communauté de communes et que cela provoque une perte de recettes pour l'école de musique.

L'association Next Summer, association culturelle locale qui gère la résidence d'artistes Suddenly à Beauchery Saint Martin propose des ateliers pour enfants, présentations, conférences, projection de films, portes ouvertes et sollicite une subvention.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Après en avoir délibéré, à la majorité, par 76 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Patrick LEBAT, Bezalles et Cécile CHARPENTIER, Sourdon), décide d'attribuer à l'Ecole de Musique du Provinois, une subvention de 13 000 €. Et par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean-Claude CHASSE, Mortery), à l'association Next Summer, une subvention d'un montant de 300 €.

SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE

Brigitte MAURY, vice-présidente en charge de la culture, rappelle que par délibération du 2/09/2013, le conseil communautaire a décidé d'aider au financement des projets pédagogiques menés par les écoles de son territoire. La commission culture a étudié la recevabilité des demandes de trois écoles :

- L'Ecole élémentaire de la Ville Haute, pour le spectacle « Ouille ! La Terre » de la compagnie L'Ile du A, pour sensibiliser les enfants au respect de l'environnement.
- L'Ecole élémentaire Jules FERRY de Sourdon, pour une classe d'eau avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour sensibiliser et responsabiliser les enfants à la protection de l'eau.

- Le R.P.I Melz sur Seine/Hermé, pour la découverte du milieu marin et de la vie en collectivité lors d'une classe de mer à GUIDEL.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote les subventions en faveur des projets pédagogiques à vocation culturelle, comme suit :

- Ecole élémentaire de la Ville Haute de Provins : 134 €
- Ecole élémentaire Jules FERRY de Sourdon : 300 €
- R.P.I Melz sur Seine / Hermé : 300 €

INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Dominique BONTOUR, vice-président en charge de l'environnement et de l'urbanisme, indique que les Communautés de Communes de la G.E.R.B.E et du Provinois, dissoutes, comme la commune de Chalautre la Grande, avaient institué sur leur territoire la T.E.O.M. Pour que la Communauté de Communes du Provinois puisse percevoir le produit de la T.E.O.M, à compter du 1^{er} janvier 2014, le conseil communautaire doit en instituer le principe.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, sur son territoire, à compter du 01/01/2014.

REGIME DEROGATOIRE EN MATIERE DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BOSCHET

Dominique BONTOUR, vice-président en charge de l'environnement et de l'urbanisme, indique qu'en matière de T.E.O.M, la commune de Saint Martin du Boschet constitue un cas particulier. En application d'un régime dérogatoire de « représentation-substitution », la Communauté de Communes du Provinois adhère au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers pour Saint Martin du Boschet.

Le taux de T.E.O.M applicable sur le territoire de Saint Martin du Boschet est voté indépendamment de celui des 39 autres communes. La T.E.O.M est perçue par la Communauté de Communes, en lieu et place du S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers. Le produit est ensuite reversé au syndicat selon les modalités précisées par convention.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de percevoir la T.E.O.M de la commune de Saint Martin du Boschet en lieu et place du S.M.I.C.T.O.M de la Région de Coulommiers et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Président indique que par délibération du 2/04/2013, le conseil communautaire a désigné le trésorier de Provins, comptable public de la Communauté de Communes du Provinois. Monsieur Jean-Paul RENARD, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques a remplacé Monsieur PRIEUR au poste de comptable de Provins. Monsieur RENARD a demandé à bénéficier de l'indemnité de conseil, au taux plein, tel que cela est prévu réglementairement.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION (Georges-Michel GRESPIER, Villiers Saint Georges), décide d'attribuer l'indemnité de conseil, à taux plein à Monsieur Jean-Paul RENARD, comptable public de la Communauté de Communes du Provinois.

S.P.A.N.C : DECISION DE REALISER, PAR TRANCHES, LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS CLASSEES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dominique BONTOUR, vice-président en charge de l'environnement et de l'urbanisme, fait savoir que les services de la Sous-préfecture de Provins ont demandé que les travaux de réhabilitation des installations classées en A.N.C soient identifiés par tranches. Pour régulariser les tranches déjà lancées par la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute et prévoir la première tranche pour la nouvelle Communauté de Communes, une délibération doit être prise pour recenser les opérations inscrites budgétairement sur ce budget annexe.

Il donne lecture des différentes tranches recensées :

Communauté de Communes du Provinois dissoute :

Tranche 1 : Réalisation de 100 études de sol et ouverture de 50 chantiers de réhabilitation. Opération financée par le Conseil Général (courrier non encore notifié) et l'Agence de L'Eau Seine Normandie par notification N°1040633 (1) 2013 pour 18 000€.

Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute :

Les tranches 1 et 2, sont soldées.

Tranche 3 : Opération financée par le Conseil Général, par courrier de notification de 105 074 € du 05/07/2010 et par l'Agence de l'Eau Seine Normandie par notifications N°1020794 (1) 2010 pour 308 523 € et N°1020793 (1) 2010 pour 15 501 €.

Tranche 4 : Opération financée par le Conseil Général, par courrier de notification de 73 963 € du 07/03/2011 et par l'Agence de l'Eau Seine Normandie par notifications N°1026209(1) 2011 pour 14 263 € et N°1026212 (1) 2011 pour 197 913 €.

Tranche 5 : Opération financée par le Conseil Général, par courrier de notification de 69 256 € du 04/07/2011 et par l'Agence de l'Eau Seine Normandie par notifications N°1027394(1) 2011 pour 8 820 € et N°1027398 (1) 2011 pour 189 888 €.

Tranche 6 : Opération financée par le Conseil Général, par courrier de notification de 8 534 € du 02/07/2012 et l'Agence de l'Eau Seine Normandie par notifications N°1038023(1) 2012 pour 58 470 € et N°1038032(1) 2012 pour 5 520 €.

Il est précisé que la Communauté de Communes du Provinois reprend à son budget les tranches 1 ; 3 ; 4 ; 5 et 6.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, recense les tranches telles que présentées ci-dessus.

ACQUISITION A LA COMMUNE DE LONGUEVILLE DE PARCELLES SUR LA ZONE DES CAS ROUGES

Ghislain BRAY, vice-président en charge des affaires économiques et des travaux, indique que la voie communale dite des « Cas Rouges » à Longueville a été aménagée, en partie, pour permettre la création de la voie d'accès principale de la Zone d'Activités des Cas Rouges. Ces parcelles ont vocation à devenir propriété de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal de Longueville a délibéré le 4/07/2013 pour autoriser la cession, à titre gracieux, à la Communauté de Communes du Provinois des parcelles ZC 556, ZC 558 et une partie de la parcelle ZC 557, pour une surface d'environ 2 520 m². La Communauté de Communes doit à son tour délibérer pour décider l'acquisition de ces parcelles, à titre gratuit.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de l'acquisition à titre gratuit, des parcelles ZC 556, ZC 558 et partie de la parcelle ZC 557, d'une surface d'environ 2 520 m², situées à l'intérieur de la Z.A des Cas Rouges, appartenant à la commune de Longueville. La Communauté de Communes du Provinois prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

ACQUISITION A LA S.O.V.A.F.I.M D'UN BATIMENT A SOURDUN

Ghislain BRAY, vice-président en charge des affaires économiques et des travaux, indique que, dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense Provins/Sourdun (C.R.S.D), la S.O.V.A.F.I.M a reçu mission de revitaliser la zone Est de l'ancien site de Défense. Après l'implantation de la centrale photovoltaïque, elle prévoit de développer une zone d'activités. Le protocole signé en juillet 2013 engage la S.O.V.A.F.I.M, entre autres obligations, à créer une desserte et un aménagement de l'entrée Sud de la zone. Cet investissement est estimé à 1 M€.

De son côté, la Communauté de Communes du Provinois s'est engagée à acheter un ensemble bâti constitué d'anciens garages. Quatre cellules représentant une surface de 2 500 m² pourraient être achetées pour un budget de 200 000 €. Ces cellules seront proposées à la location.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION (Alain BONTOUR, Chenoise), décide l'acquisition de quatre cellules d'une surface de 2 500 m², au prix de 200 000€ HT et autorise le Président à signer l'acte d'acquisition et tous documents afférents à cette acquisition.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 POUR L'ACQUISITION D'UN BATIMENT A SOURDUN

Ghislain BRAY, vice-président en charge des affaires économiques et des travaux, expose que pour financer en partie l'achat des cellules à la S.O.V.A.F.I.M, une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2014. Au taux de 20 % de la dépense (40 000 €). Par ailleurs, le Conseil Général est sollicité, au titre du C3D, au taux de 40 % (80 000 €) de la dépense subventionnable.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2014 et autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents s'y afférents.

APPROBATION DU C.3.D ET DU TABLEAU DE SA PROGRAMMATION

Ghislain BRAY, vice-président en charge des affaires économiques et des travaux, fait savoir que les actions proposées au titre du C.3.D ont toutes été retenues par le Conseil Général. La signature du contrat est prévue courant janvier 2014. 2 732 480 € sont réservés pour la Communauté de commune. Le montant total des actions s'élève à 32 899 500 €. Les subventions du C.G sont de 2 661 480 € (8,09 %). Les autres subventions sont de 16 441 911 € (49,98 %). La Communauté de Communes du Provinois investira à hauteur de 13 796 109 € (41,93 %). Les projets présentés par les deux communautés de communes dissoutes, ont été réunis dans ce contrat.

Le C.G a retenu définitivement les opérations suivantes à l'issue du Comité de validation du 17 octobre dernier ; Il délibèrera le 20 décembre prochain.

OPERATIONS	COUT TOTAL	SUBVENTIONS	Part CCDP	Années
Charte paysagère architecturale intercommunale	50 000 €	C.G-40% 20 000 €	30 000 €	2015
Centre aquatique	17 100 000 €	C.G-2.92% 500 000 € Etat-5 245 746 € Région-2 800 000 €	8 554 254 €	2014
Création d'un service de portage de repas à domicile	100 000 €	C.G-40%-40 000 € Région-30 000 €	30 000 €	2014
Construction de locaux d'activité (locaux locatifs à Villiers St G et ateliers d'artistes ZC des Hauts de Provins	1 000 000 €	C.G-20%-200 000 € Etat DETR 1 60 000 €	640 000 €	2016
Acquisition bâtiment Sourdu	200 000 €	C.G-20%-80 000 € Etat PER-40 000 €	80 000 €	2014
Définition et mise en place chemins randonnée	100 000 €	C.G-20%-20 000 € Etat-PER-50 000 € Région-10 000 €	20 000 €	2014
TOTAUX	18 550 000 €	C.G – 860 000 € Autres – 8 335 746 €	9 354 254 €	

Pour un cout d'opération de 18 550 000 €, le C3D serait consommé à hauteur de 860 000 € (4,64 %).

Les opérations qui ne sont pas totalement finalisées feront l'objet de validation par le C.G. ultérieurement.

OPERATIONS	COUT TOTAL	SUBVENTIONS	Part CCDP	Années
Création d'une médiathèque intercommunale	8 500 000 €	C.G-10.44% 887 000 € Etat- 2 125 000 € Région- 2 550 000 €	2 938 000 €	2015
Maisons de santé	4 165 500 €	C.G-10.17% 423 480 € DETR-824 100 € Région-1 829 925 €	1 087 995 €	2015
Aménagement pôle gare Provins (sous réserve de l'étude du STIF)	1 224 000 €	C.G-30%-367 000 € STIF-232 560 € Etat (PER) 378 580 €	245 860 €	2014

Création espace d'accueil et information touristique gare de Provins (sous réserve des conclusions de l'étude sur la création d'une ligne de chemin de fer à vapeur et de l'étude du STIF)	300 000 €	C.G-20%-60 000 € Etat PER 90 000 € Région- 60 000 €	90 000 €	2015
Création d'une ligne de chemin de fer touristique entre Longueville et Villiers St Georges (sous réserve des conclusions de l'étude)	160 000 €	C.G-40%-64 000 € Région-16 000 €	80 000 €	2015
TOTAUX	14 349 500€	C.G – 1 801 480€ Autres – 8 106 165€	4 441 855€	

La Communauté de Communes aura 5 ans pour engager les actions. Les subventions pourront être versées jusqu'à la fin de la 6^{ème} année. A mi-parcours un bilan intermédiaire sera fait. Les opérations sont toujours fongibles les unes avec les autres.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les actions retenues au titre du C.3.D ainsi que le tableau de programmation, autorise le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir avec le C.G de Seine-et-Marne.

Après une interrogation sur l'inscription d'une médiathèque au C3D, le Président indique que tous les projets envisageables ont été répertoriés et que le conseil communautaire sera invité à se positionner le moment venu.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE AQUATIQUE

Eric TORPIER, vice-président en charge de l'aménagement numérique et de la D.S.P du centre aquatique, indique que l'article 4.1, du contrat signé avec VERT-MARINE, stipule que : « les tarifs applicables aux usagers à la date d'entrée en vigueur de la convention sont précisés à l'annexe n°15. Toute modification des tarifs ne pourra se faire que sur délibération expresse de la Communauté de Communes du Provinois ».

Après 2 mois d'exploitation, VERT-MARINE souhaite compléter sa grille tarifaire pour répondre du mieux possible aux attentes des clients. Cinq propositions sont faites:

- Un tarif anniversaire à 9 € par enfant pour les résidents de la Communauté de Communes et 10 € pour les extérieurs.
- La mise en place d'un tarif « entrée liberté » pour les titulaires d'un PASS : Actuellement, les PASS « aquatique » et « aqua forme » ne donnent pas accès à l'espace bien-être/remise en forme. Il est proposé de faire payer un supplément de 6 € ou de 8 € pour donner accès à cet espace.
- Un tarif pour l'aquagym à la séance : 9€ pour les résidents et 10€ pour les extérieurs.
- Un tarif pour la récréation de la carte magnétique des titulaires d'un PASS, en cas de perte : 2€.
- Un tarif pour la récréation du bracelet magnétique pour les titulaires du PASS LIBERTE, en cas de perte : 3€.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, par 77 voix POUR et 1

ABSTENTION (Patrick LEBAT Bezalles), donne son accord sur ces propositions et approuve la nouvelle grille tarifaire.

GRILLE TARIFAIRE		
	En € TTC	
PRESTATIONS PUBLIQUES	CCP	Extérieurs
Espace aquatique		
Entrée	4,50 €	6,50 €
Entrée réduite (- 15 ans)	3,15 €	4,55 €
Enfants - de 3 ans	0,00 €	0,00 €
Carte famille		25,00 €
Carte famille nombreuse		1,00 €
Entrée famille	2,25 €	3,25 €
Entrée famille réduite	1,60 €	2,30 €
Carte 10 entrées	36,00 €	52,00 €
Comités d'entreprise (carnet de 50 entrées)		180,00 €
SCOLAIRES (séance/classe)		
1 ^{er} degré (maternelles + primaires)	80,00 €	110,00 €
2 nd degré (collèges + lycées)	60,00 €	90,00 €
CLUBS & ASSOCIATIONS		
Bassin 25 m (ligne d'eau/heure)		20,00 €
Bassin apprentissage		50,00 €
Mise à disposition d'un MNS (1 heure)		30,00 €
ACTIVITES/ABONNEMENTS		
ACTIVITES (bébés nageurs, cours de natation, anti-aquaphobie...)		
Séance**	9,00 €	10,00 €
Trimestre**	90,00 €	100,00 €
Annuel**	230,00 €	260,00 €
Anniversaire	9,00 €	10,00 €
Entrée liberté (aquatique+forme+bien-être)	12,00 €	14,00 €
Entrée liberté pour les titulaire d'un PASS	6,00 €	8,00 €

AQUAGYM		
Séance	9,00 €	10,00 €
LAGON TONIC + AQUACYCLING		
Séance	13,00 €	15,00 €
Carte 10 séances	104,00 €	120,00 €
CARTE PASS Aquatique (espace aquatique)		
Abonnement mensuel sans condition de durée	16,90 €	19,90 €
Carte d'adhésion**	30,00 €	50,00 €
CARTE PASS Matin (espace aquatique + espace bien-être + aquagym) - avant midi*		
Abonnement mensuel sans condition de durée	24,90 €	29,90 €
Carte d'adhésion**	50,00 €	70,00 €
CARTE PASS Aqua détente (espace aquatique + espace bien-être)		
Abonnement mensuel sans condition de durée	29,90 €	34,90 €
Carte d'adhésion**	60,00 €	80,00 €
CARTE PASS Aqua forme (espace aquatique + aquagym)		
Abonnement mensuel sans condition de durée	34,90 €	39,90 €
Carte d'adhésion**	70,00 €	90,00 €
CARTE PASS Liberté (espace aquatique + espace forme / bien-être + aquagym)		
Abonnement mensuel sans condition de durée	39,90 €	44,90 €
Carte d'adhésion**	70,00 €	90,00 €
Recréation carte magnétique	2,00 €	2,00 €
Recréation bracelet magnétique	3,00 €	3,00 €
ALSH / GROUPES		
ALSH / Groupes (passage)	2,75 €	3,80 €

En euros constants TTC, valable 360 jours

* Abonnement valable avant midi, exception pendant les vacances scolaires où l'accès à l'espace aquatique est autorisé sur toute l'amplitude d'ouverture de l'équipement

** Tarifs faisant l'objet d'une réduction famille nombreuse : BB nageurs, jardin aquatique et école de natation : -20% pour le 1er enfant, -30% pour le 2ème enfant et -50% pour le 3ème (et plus)

PASS: Carte d'adhésion au prix symbolique de 1 €

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION TINTINNABULE ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Brigitte MAURY, vice-présidente en charge de la culture rappelle que la Communauté de Communes du Provinois dissoute, participait aux activités proposées par

l'association Tintinnabule. Il s'agit d'animations musicales proposées dans les classes primaires, sur la base du volontariat des enseignants. Après plusieurs séances de travail en classe, les écoles participantes sont regroupées pour un spectacle commun.

La Communauté de Communes du Provinois pourrait poursuivre ce partenariat. La participation est de 100€ par classe. Onze classes du territoire ont fait connaître leur intention de bénéficier de ce dispositif au titre de l'année scolaire 2013 / 2014.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la participation de la Communauté de Communes du Provinois à l'action proposée par l'association Tintinnabule. Dit que la Communauté de Communes s'engage forfaitairement à hauteur de 100€ par classe inscrite et autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

ACHAT D'ANIMATIONS A L'ASSOCIATION L'ENCRIER DU POILU

Brigitte MAURY, vice-présidente en charge de la culture, fait savoir que l'association l'Encrier du Poilu, basée à Cerneux, sollicite la participation de la Communauté de Communes pour financer différentes manifestations qu'elle propose à l'occasion de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre 14-18 et plus particulièrement la première bataille de la Marne dans le Provinois.

La commission culture et le Bureau ont rendu un avis favorable. La Communauté de Communes pourrait acheter 4 animations : la reconstruction d'une tranchée, une exposition d'images de guerre des villages, une exposition de témoignages de la Grande Guerre et une exposition « L'ordinaire du Poilu ».

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 77 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean SASSINOT, Maison Rouge en Brie), décide d'acheter à l'association « l'Encrier du Poilu » quatre animations pour un budget de 950€ T.T.C.

Il est précisé que les manifestations organisées sur le territoire sont prévues à Courtacon et Montceaux les Provins.

REALISATION DE CARTES POSTALES POUR LES COMMUNES NON ENCORE PRISES EN COMPTE

Gérard COGNYL, vice-président en charge du tourisme rappelle que la Communauté de Communes du Provinois dissoute avait organisé un concours de dessin, dans le but d'éditer des cartes postales représentant des vues des 30 communes de son territoire. La commission Tourisme souhaite étendre la réalisation de dessins aux communes qui n'étaient pas encore dans le territoire concerné. Les artistes sont d'accord pour présenter de nouvelles œuvres. Les œuvres sont rémunérées à 100 €. Le budget à prévoir pour l'exercice 2014 serait de l'ordre de 1 000 €.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'étendre l'édition des cartes postales au territoire des communes qui n'avaient pas encore été prise en compte.

Monsieur Pierre PERIÉ (Jouy le Châtel) ne prend part aux votes.

DIFFUSION DE CARTES POSTALES ET POSTERS EDITEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Gérard COGNYL, vice-président en charge du tourisme rappelle que la Communauté de Communes a fait éditer des cartes postales et des posters représentant des vues des communes de son territoire. Pour permettre leur diffusion, le conseil communautaire est invité à délibérer pour céder, à prix coutant, les cartes postales 0.70 € l'unité et 5€ le poster, à l'O.T.S.I de Provins et au S.I de Beton-Bazoches.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à prix coutant, à l'O.T.S.I de Provins et au S.I de Beton-Bazoches les posters et cartes postales.

Monsieur Pierre PERIÉ (Jouy le Châtel) ne prend part aux votes.

DEMANDE DE DELEGATION A.O.P EN MATIERE DE TRANSPORT A LA DEMANDE ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION

Le Président expose que le S.T.I.F est seul compétent pour organiser les services de transport à la demande en Ile-de-France. Sur demande il peut déléguer la compétence à des Autorités Organisatrices de Proximité.

Pour l'organisation de son service de transport à la demande B.A.LA.DE, la Communauté de Communes du Provinois dissoute avait signé une convention de délégation de compétences avec le S.T.I.F pour une durée de 6 ans. Un marché, pour l'exploitation du service, prendra effet, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 4 ans maximum. Une autorisation doit être demandée pour que la Communauté de Communes soit reconnue A.O.P. pour la durée de vie du marché.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite du S.T.I.F la délégation de compétences pour 4 ans pour organiser le service de T.A.D. L'assemblée délibérante autorise le Président à signer la convention de délégation de compétences à intervenir et tous documents s'y rapportant.

DEMANDE DE RECONDUCTION DU PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE CONSEIL GENERAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION AU PRESIDENT POUR LE SERVICE B.A.LA.DE. PROXI'BUS

Le Président expose qu'une première convention de partenariat avait été signée avec le Conseil Général de Seine-et-Marne pour le financement du service de Transport à la Demande. Cette convention a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2013, date de fin de l'actuel marché. Un nouveau marché public prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014. Le partenariat financier avec le C.G pourrait être reconduit sur la base d'une nouvelle convention.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la reconduction, pour 4 années, de la convention avec le C.G pour le service B.A.LA.DE PROXI'BUS, autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférant.

CREATION DE LA PRIME DE FONCTION ET DE RESULTATS – REGIME INDEMNITAIRE

Nicolas FENART, vice-président en charge de l'administration générale, indique que, depuis le 1^{er} janvier 2011, une prime appelée Prime de Fonction et de Résultats (P.F.R) a été créée au bénéfice des agents de la catégorie A. Cette prime vient se substituer aux anciennes primes : Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures (I.E.M.P),

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S) et Indemnité Administrative et de Technicité (I.A.T). Le conseil communautaire est invité à instituer la P.F.R dans le régime indemnitaire des agents.

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, institue la Prime de Fonction et de Résultats dans le régime indemnitaire du personnel de la Communauté de Communes du Provinois.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nicolas FENART, vice-président en charge de l'administration générale, indique que pour organiser le transfert du personnel des A.L.S.H des communes concernées vers les services de la communauté de communes, il est nécessaire de créer un certain nombre de postes qui n'existent pas encore au tableau des effectifs

Filière Administrative		
Catégorie	Grade	nombre de postes à créer
C	Adjoint Administratif Ppal 2ème cl TC	1

Filière Animation		
Catégorie	Grade	nombre de postes à créer
B	Animateur	1
	Educateur des APS Saisonnier 25 heures hebdo	6
C	Adjoint animation 1ère classe TC	1
	Adjoint animation 2ème classe Saisonnier 25 heures hebdo	8
	Adjoint animation 2ème classe Saisonnier Temps Complet	26
	Adjoint animation 2ème classe Temps Non Complet 8 heures hebdo	10
	Adjoint animation 2ème classe Temps Non Complet 4 heures hebdo	1
	Adjoint animation 2ème classe Occasionnel 4 heures hebdo	1

Filière Technique		
Catégorie	Grade	nombre de postes à créer
C	Adjoint technique 2ème classe Saisonnier 20 h hebdo	1

Le Bureau communautaire dans sa séance du 14/11/2013 a émis un avis favorable. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs, dit que les déclarations de création de poste seront faites conformément à la réglementation auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président indique que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges se réunira en janvier, pour valider les montants des Attributions de Compensations.

Ghislain BRAY apporte une information concernant le bassin de rétention de la ZA des Cas Rouges de Longueville. Il rappelle que ce sujet a déjà été évoqué. Il résulte du diagnostic remis par un expert que le bassin doit être repris en totalité. Le cahier des charges sera étudié pour savoir s'il est possible de mettre en cause la garantie décennale des entreprises. Dans le cas contraire, les travaux seraient à la charge de la Communauté de Communes du Provinois. La dépense à envisager pour la remise en état est estimée dans une fourchette de 200 000€ à 250 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.

Le secrétaire de séance



François DUGUÉ